

L'offre OPCVM gamme patrimoniale

Privilégiez un placement “à la carte” !

En tant qu'investisseur particuliers, vous n'achetez pas en direct des valeurs mobilières mais des parts de Fonds Commun de Placement (FCP), ou des actions de Sociétés Anonymes à Capital Variable (SICAV).

Ces FCP et les SICAV sont deux formes juridiques d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

Ainsi, les OPCVM sont des portefeuilles de valeurs mobilières (actions, obligations, titres de créance, etc.). Ils sont gérés par des sociétés de gestion et détenus collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels.

L'ESSENTIEL

- Devenez propriétaire d'une partie d'un portefeuille composé de différentes valeurs mobilières
- Diversifiez très simplement votre épargne selon votre profil d'investisseur et vos objectifs
- Bénéficiez de l'expertise de professionnels
- Profitez d'une large gamme mise à votre disposition

EN SAVOIR PLUS

- Une sélection d'OPCVM pour constituer une base de portefeuille ou le diversifier
- Des souscriptions pour un montant unitaire correspondant à vos possibilités d'investissement
- Un accès simplifié, à une large palette d'instruments financiers et de marchés financiers européens et internationaux
- Une gamme évolutive
- Le bénéfice de conseils dans l'allocation d'actifs et la sélection d'OPCVM

Détenues dans le cadre d'un compte-titres ordinaire, les parts ou actions d'OPCVM sont soumis à la fiscalité de droit commun des valeurs mobilières.

“BON À SAVOIR”

Pour optimiser la fiscalité des OPCVM, privilégiez les enveloppes fiscales de détention : Plan d'Épargne en Actions ou contrat d'assurance vie.